

LA COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Les déchets volumineux sont tous les articles qui meublent votre résidence et qui ne peuvent pas être déposés dans vos bacs.

Tous les objets ramassés seront malheureusement enfouis.

Comment procéder ?

1. Favorisez la vente, le don ou la réparation.
2. Si l'objet doit être jeté, identifiez une collecte sur Gestrio.ca ou le bon point de dépôt.
3. La veille de la collecte, placez les objets au bord de la rue.



Matières acceptées à la collecte des déchets volumineux

- Matelas et sommiers
- Meubles
- Accessoires de jardin
- Tapis décoratifs
- Piscines hors terre : accessoires et pompes
- Tondeuses et souffleuses (sans moteur à essence)
- Réservoirs vides et non contaminés
- Branches d'arbres (paquets de 24 po de diamètre et de 3 pi de long; 3 paquets par collecte)



Matières refusées à la collecte des déchets volumineux

- Résidus CRD (voir verso)
- Pièces de voiture et pneus
- Matériel et accessoires informatiques et électroniques
- Appareils réfrigérants

